

**Assemblée générale**

Soixante-quatorzième session

Documents officiels

Distr. générale
6 novembre 2019
Français
Original : anglais

Deuxième Commission**Compte rendu analytique de la 19^e séance**

Tenue au Siège, à New York, le lundi 21 octobre 2019, à 10 heures

Président : M. Niang..... (Sénégal)
puis : M^{me} Beshkova (Vice-Présidente par intérim) (Bulgarie)

Sommaire

Point 23 de l'ordre du jour : Activités opérationnelles de développement

- a) Activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
- b) Coopération Sud-Sud pour le développement

* Nouveau tirage pour raisons techniques (26 février 2020)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible à la Chef de la Section de la gestion des documents (dms@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).



La séance est ouverte à 10 heures.

Point 23 de l'ordre du jour : Activités opérationnelles de développement

a) Activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (A/74/71,

A/74/71/Add.1, A/74/73-E/2019/14, A/74/73-E/2019/14/Add.1, A/74/73-E/2019/14/Add.2, A/74/73-E/2019/14/Add.3, A/74/306 et A/74/306/Add.1)

b) Coopération Sud-Sud pour le développement (A/74/336)

1. **M^{me} Barthelemy** (Directrice du Bureau de l'appui aux mécanismes intergouvernementaux et de la coordination au service du développement durable du Département des affaires économiques et sociales), présentant le rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre de la résolution 71/243 de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies en 2019 (A/74/73-E/2019/14), dit que le montant total des contributions au financement des activités opérationnelles de développement a atteint 33,6 milliards de dollars en 2017, soit près de 13 % de plus qu'en 2016. En hausse de 3,4 %, les contributions aux ressources de base ont augmenté pour la deuxième année consécutive, mais leur part dans les ressources totales n'a jamais été aussi faible, étant donné l'accroissement notable des autres ressources. Dans le pacte de financement qu'il a proposé, le Secrétaire général a souligné la nécessité d'établir un équilibre entre les ressources de base et les autres ressources. Fait inhabituel, les contributions au fonds de financement commun interinstitutions consacrées au développement ont augmenté plus rapidement que ceux affectés aux activités humanitaires.

2. L'accroissement du nombre de donateurs demeure un objectif clé du pacte de financement. En 2017, trois donateurs (les États-Unis d'Amérique, le Royaume-Uni et l'Allemagne) ont été à l'origine de la moitié des fonds provenant des États, et cinq donateurs (la Suède, le Royaume-Uni, les États-Unis, la Norvège et les Pays-Bas) ont fourni plus de la moitié des ressources de base. Cette forte dépendance à l'égard d'un nombre restreint de bailleurs de fonds rend le système des Nations Unies pour le développement vulnérable aux éventuels changements de politique de ses principaux donateurs.

3. Le montant total des dépenses afférentes aux activités opérationnelles s'est établi à un peu plus de 34 milliards de dollars en 2017, dont 25 milliards de

dollars au titre des activités de pays et 3,3 milliards au titre des activités régionales, les 17 % restants ayant permis de financer des activités conduites à l'échelle mondiale et des activités de gestion. Les 11 principaux pays de programme comptent pour la moitié dans le total des dépenses engagées au niveau des pays, contre seulement 6 % pour les 77 derniers pays de programme. Près de la moitié des dépenses effectuées au niveau national sont consacrées à des pays parmi les moins avancés, soit une hausse substantielle de 17 % par rapport à 2016.

4. Approuvées par le Comité de haut niveau sur la gestion et le Groupe des Nations Unies pour le développement durable, les nouvelles normes relatives aux données renforceront la fiabilité et la comparabilité des données sur le financement à l'échelle du système, à commencer par le rapport du Secrétaire général sur l'examen quadriennal complet, en 2020.

5. **M. Kramer** (Inspecteur du Corps commun d'inspection), présentant la note du Secrétaire général (A/74/71) transmettant le rapport du Corps commun d'inspection intitulé « Possibilités d'améliorer l'efficacité et l'efficacité des services d'appui administratif par le renforcement de la coopération interorganisations » (JIU/REP/2018/5), dit que ce rapport examine les progrès constatés lors de visites dans sept pays en ce qui concerne l'amélioration du rapport coût-efficacité des services d'appui par leur regroupement au niveau national. D'après les données de 2016, ces services coûtent 4,3 milliards de dollars par an et emploient quelque 30 000 personnes. Environ la moitié de ces dépenses et les deux tiers de ce personnel sont affectés à des services nationaux. Malgré les mandats d'unification des services administratifs, la tendance est à l'établissement de cadres et d'opérations d'appui distincts pour les organismes dont la taille le permet. Le Siège n'appuie pas suffisamment l'intégration horizontale au niveau des pays et la répartition des fonctions entre les niveaux national et mondial n'est toujours pas optimale.

6. En mettant davantage de services en commun, il serait possible de réaliser jusqu'à 15 % d'économies par an. Le bureau conjoint de Cabo Verde est un bon modèle d'intégration au niveau national. Le succès de l'intégration dépend en grande partie de la volonté politique des organismes de renoncer à la représentation directe. Malheureusement, la reconnaissance mutuelle par les entités des Nations Unies de leurs règles et procédures respectives n'a pas eu l'effet escompté.

7. Le rapport du Corps commun d'inspection contient plusieurs recommandations en vue de surmonter les obstacles administratifs. Il faut davantage

mettre en avant l'efficacité opérationnelle en tant que priorité du système des Nations Unies. Il importe également d'accélérer le regroupement des activités au niveau national en chargeant de plus petites entités d'élaborer un système intégré de prestation de services, et au niveau mondial en mettant en place des dispositifs visant à favoriser les services partagés. Les fonctions administratives ne représentent qu'une faible part des dépenses et on ferait davantage d'économies en faisant porter les efforts sur une gamme plus large de services opérationnels. Les mécanismes interinstitutions gagneraient à faire l'objet d'un nouvel examen et il faut en particulier se pencher sur la mise en commun des activités au niveau régional.

8. **M^{me} Petrova** (Directrice du secrétariat du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination), présentant l'additif à la note du Secrétaire général (A/74/71/Add.1) dans lequel celui-ci a transmis ses observations et celles du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination sur le rapport déjà mentionné du Corps commun d'inspection (JIU/REP/2018/5), dit que ce rapport contient des orientations opportunes sur les réformes en cours à l'échelle du système. Les organismes du système apprécient particulièrement que l'accent y soit mis sur la nécessité de préserver la qualité des services tout en améliorant leur efficacité et se félicitent que soient reconnus les besoins propres aux différentes institutions et à chaque pays, mais ils auraient souhaité une analyse plus approfondie du risque de fragmentation opérationnelle né du recours à une multitude de prestataires. Ils apprécient également l'accent mis sur les gains d'efficacité possibles mais pointent l'insuffisance des investissements. Les organismes soulignent qu'il importe, afin d'éviter les doubles emplois, de procéder conformément aux calendriers définis par le Secrétaire général dans son rapport sur l'examen quadriennal complet. Il faut toujours garder à l'esprit que les services administratifs ne sont pas une fin en soi et que ce sont les résultats qui comptent.

9. **M^{me} Cronin** (Inspectrice du Corps commun d'inspection), présentant la note du Secrétaire général (A/74/306) transmettant le rapport du Corps commun d'inspection intitulé « Examen du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'avancement des femmes » (JIU/REP/2019/2), dit que la première phase de l'examen (2012-2017) portait sur les entités participantes. La conclusion générale du rapport est que le Plan d'action s'est révélé un cadre efficace pour le suivi des progrès réalisés à l'échelle du système dans la prise en compte des questions de genre. Le rapport met

en avant des mesures visant à renforcer la mobilisation des équipes dirigeantes et de la direction exécutive des entités participantes. Les organes directeurs ont un rôle de contrôle important à jouer. Dans son rapport, le Corps commun d'inspection préconise de diffuser la lettre annuelle de la Directrice exécutive de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) adressée aux entités participantes. Le dispositif gagnerait à ce que chaque entité communique des informations ventilées au Conseil économique et social. Sachant que l'examen repose sur l'auto-évaluation, il est essentiel que les entités prennent des mesures d'assurance de la qualité afin de garantir l'exactitude et la crédibilité des informations transmises. Des évaluations indépendantes sont également nécessaires.

10. Les entités participantes ont évalué positivement le rôle d'ONU-Femmes. Les organismes membres du Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination ont accueilli le rapport avec satisfaction et approuvé nombre de ses conclusions. Les recommandations du rapport adressées au Conseil des chefs de secrétariat, aux entités participantes et à ONU-Femmes visent à renforcer la crédibilité, l'appropriation et l'application du principe de responsabilité sans perdre de vue les contraintes. En conclusion de son rapport, le Corps commun d'inspection invite l'Assemblée générale à approuver les recommandations qui y figurent.

11. **M^{me} Petrova** (Directrice du secrétariat du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination), présentant l'additif à la note du Secrétaire général (A/74/71/Add.1) dans lequel celui-ci a communiqué ses observations et celles du Conseil des chefs de secrétariat concernant le rapport du Corps commun d'inspection intitulé « Examen du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'avancement des femmes » (JIU/REP/2019/2), dit que les organismes des Nations Unies ont apprécié le rapport pour sa méthodologie et sa portée, ainsi que pour l'approche participative qui le caractérisait. Le rapport rend bien compte des expériences relatives à la mise en œuvre du Plan d'action. Les organismes des Nations Unies adhèrent à la plupart de ses conclusions, qui soulignent que les équipes dirigeantes doivent se mobiliser davantage et qu'il est nécessaire de mieux appliquer le Plan d'action et communiquer l'information.

12. **M. Iziraren** (Directeur adjoint aux politiques et partenariats stratégiques du Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud), présentant le rapport du Secrétaire général sur l'état de la coopération Sud-Sud (A/74/336), fait observer que la deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération

Sud-Sud, tenue à Buenos Aires en mars 2019, a permis de faire en sorte que la coopération Sud-Sud reste adaptée aux réalités du développement mondial et aux besoins changeants des pays en développement. Les participants ont réaffirmé, dans le document final issu de la Conférence, qu'il importait d'élaborer une stratégie de coopération Sud-Sud applicable à l'ensemble du système des Nations Unies, qui soit dirigée par le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud.

13. Le système des Nations Unies continue de renforcer son appui institutionnel à la coopération Sud-Sud. Celle-ci s'est développée dans des domaines tels que les migrations, le volontariat, la propriété intellectuelle, la mise au point et l'utilisation de technologies de l'information et des communications et la lutte contre le terrorisme. Pendant la période considérée dans le rapport, les nouveaux partenariats se sont multipliés, de même que les supports de connaissances sur la coopération Sud-Sud. Le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud, qui encourage l'échange des meilleures pratiques en matière de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire dans le cadre de forums régionaux, a récemment lancé une plateforme de partage des connaissances en ligne baptisée South-South Galaxy. Il appuie en outre la mobilisation efficace de ressources financières et en nature pour le Fonds des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud. Le suivi de plus de 4 000 partenariats axés sur les résultats et l'échange de connaissances est assuré dans le cadre de l'initiative « Partenariats pour le développement durable » du Département des affaires économiques et sociales. Le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets a mis en place un outil d'évaluation des capacités de passation de marchés publics dans le secteur des infrastructures, qui a déjà été utilisé dans plusieurs pays.

14. Le rapport se conclut par un certain nombre de recommandations à l'Assemblée générale. Il faudrait promouvoir des partenariats multipartites stratégiques et inclusifs et des modèles de financement innovants afin de hâter la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Les entités des Nations Unies devraient continuer d'intensifier leurs efforts en matière de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire au Siège et aux niveaux national et régional. Les pays qui ont noué des partenariats avec des entités des Nations Unies en vue de financer des mécanismes et des fonds d'affectation spéciale destinés à faire avancer la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire devraient poursuivre et intensifier leurs efforts en ce sens.

15. **M^{me} Nasser** (Observatrice de l'État de Palestine), s'exprimant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que le Groupe tient à réaffirmer certains principes essentiels tandis que le cycle quadriennal approche de son terme. Les entités des Nations Unies devraient continuer de se concentrer sur le développement et l'élimination de la pauvreté. Il convient de respecter le principe de l'appropriation nationale et celui de l'équilibre géographique dans la sélection des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, lesquels doivent coopérer étroitement avec les États hôtes en communiquant l'information voulue au moyen des mécanismes prévus dans la résolution 72/279 de l'Assemblée générale. Le Secrétaire général devrait tenir régulièrement des réunions d'information à l'intention des États Membres pour les aider à prendre des décisions concernant le nouveau cycle, qui débutera en 2020.

16. Le Groupe des 77 et de la Chine demeure préoccupé par le manque de durabilité et de prévisibilité du financement du développement et invite instamment les bailleurs de fonds traditionnels à accroître les contributions qu'ils s'engagent à verser. Vu la diversité des besoins du Groupe en matière de développement, le Secrétaire général devrait donner sans tarder des précisions sur les modalités possibles de réorganisation à l'échelle régionale et mener de nouvelles consultations sans exclusive avec tous les pays participant à l'examen des bureaux multipays, ainsi que le demande l'Assemblée générale au paragraphe 4 de sa résolution 72/279.

17. Le Groupe des 77 et de la Chine se félicite du document final de la deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud, tenue à Buenos Aires en mars 2019. La coopération Sud-Sud ne se substitue pas à la coopération Nord-Sud, mais vient la compléter, et devrait être régie par les principes de souveraineté nationale, d'appropriation et d'indépendance nationales, d'égalité, d'absence de conditions, de non-ingérence dans les affaires intérieures et d'intérêt mutuel. Le Groupe réaffirme que le système international de coopération pour le développement doit tenir compte du caractère multidimensionnel du développement.

18. **M. Ybarra Fernández** (Paraguay), prenant la parole au nom du Groupe des pays en développement sans littoral, déclare que le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement devrait permettre de mieux appuyer le développement des pays en situation particulière. Les priorités du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024, qui fait partie intégrante du Programme 2030, seront intégrées aux

activités opérationnelles de développement des pays en développement sans littoral et devraient être prises en compte dans le plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable de chacun d'entre eux, qui doit être élaboré en étroite consultation avec le gouvernement concerné. Les entités du système devraient s'adapter aux besoins et aux priorités de chaque pays en matière de développement et agir sur le terrain en coordination et en étroite consultation avec les gouvernements nationaux, conformément aux résolutions 71/243 et 72/279 de l'Assemblée générale. La structure actuelle de financement du système ne favorise pas suffisamment les efforts conjoints ni la poursuite d'objectifs communs, et le manque de prévisibilité et de viabilité de ce financement est préoccupant.

19. Les délibérations sur la résolution relative à l'examen quadriennal complet, qui doit être adoptée en 2020, devraient se fonder exclusivement sur des données et des faits. Il sera nécessaire à cette fin d'évaluer la suite donnée à l'examen quadriennal de 2016 ainsi que les mandats concernant le repositionnement du système. À cet égard, le prochain rapport du Secrétaire général sur l'examen quadriennal est attendu avec intérêt.

20. La coopération Sud-Sud est un complément précieux à la coopération Nord-Sud et un outil de développement important pour les pays du Sud. Malgré les efforts considérables qu'ils ont déployés pour mobiliser des ressources au niveau national, les pays en développement sans littoral accusent un déficit de financement important. La communauté internationale est invitée à renforcer l'appui qu'elle fournit dans le cadre de l'aide publique au développement, de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire, ainsi que des investissements étrangers directs.

21. Compte tenu de son rôle d'appui à la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne, il convient d'envisager sérieusement de renforcer le Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement afin de tenir l'engagement consistant à lever les obstacles au développement durable dans les pays en développement sans littoral et de ne faire aucun laissé-pour-compte.

22. **M. Srivihok** (Thaïlande), s'exprimant au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), dit que celle-ci se félicite de la redynamisation du système des coordonnateurs résidents et apprécie notamment l'accent mis par le Secrétaire général sur le renforcement de la parité des sexes et l'équilibre géographique parmi les

coordonnateurs résidents. Il faudrait recruter davantage de ressortissants nationaux pour que l'action des équipes de pays des Nations Unies réponde mieux aux priorités nationales. L'ASEAN attend avec intérêt les consultations sur l'examen des bureaux multipays et la refonte de l'architecture régionale. Elle a recensé, en collaboration avec la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, les complémentarités entre le Programme 2030 et les Grandes orientations de la Communauté de l'ASEAN à l'horizon 2025 et présentera sa « feuille de route des complémentarités » au Sommet ASEAN-ONU, qui se tiendra en novembre 2019.

23. Elle-même l'incarnation d'une coopération Sud-Sud réussie, l'ASEAN estime que cette coopération, qui complète la coopération Nord-Sud et la coopération triangulaire, a un rôle important à jouer dans la mise en œuvre du Programme 2030. Elle se félicite du document final de la deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud. En août 2019, la capitale thaïlandaise a accueilli le tout premier forum des directrices et directeurs généraux de l'ASEAN pour la coopération au service du développement afin de permettre l'échange des pratiques exemplaires en matière de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire.

24. **M. Prasad** (Fidji), intervenant au nom des petits États insulaires en développement du Pacifique, déclare que les mesures déjà prises pour revitaliser le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents donneront véritablement sens à la réforme. Les bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents des Nations Unies doivent disposer de ressources suffisantes pour s'acquitter efficacement de leur rôle de coordination. Aussi les bureaux de pays devraient-ils compter parmi leur personnel des experts internationaux chevronnés ayant une expérience adaptée aux priorités locales.

25. La décision du Secrétaire général de créer un bureau multipays dans le Pacifique Nord est la bienvenue et les pays concernés sont convenus que ce bureau se situerait dans les États fédérés de Micronésie. Dans le cadre de l'examen des bureaux multipays, il faudrait conserver l'approche consultative adoptée et poursuivre le dialogue engagé avec les gouvernements nationaux et les autres parties prenantes.

26. Enfin, quel que soit le résultat final de la reconfiguration du système des Nations Unies pour le développement, les réformes ne peuvent réussir sans un financement suffisant et prévisible.

27. **M. Webson** (Antigua-et-Barbuda), s'exprimant au nom de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), dit

que les principes d'universalité, de neutralité et de transparence devraient continuer de guider le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement. Le nouveau cycle quadriennal, qui débutera en 2020, devrait continuer de mettre l'accent sur le développement. L'examen quadriennal complet est particulièrement important pour les petits États insulaires en développement et indispensable à la mise en œuvre des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa).

28. Des sources de financement durable sont nécessaires pour rétablir la confiance dans le système de développement et rendre celui-ci plus conforme au Programme 2030. Hélas, l'écart existant entre les ressources de base et les autres ressources fait que le financement reste souvent soumis à condition. Les États membres de la CARICOM sont parmi les plus touchés par le déficit de financement et demeureront au centre des débats durant la transition de l'examen de la réforme à sa mise en œuvre. L'examen des bureaux multipays et la réorganisation des commissions régionales préoccupent particulièrement les États de la CARICOM. Il faudrait intensifier les efforts coordonnés en vue de mener à bien ces deux processus et laisser suffisamment de temps aux États membres pour examiner toutes les possibilités.

29. Le document final de la deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud a mis en lumière le potentiel de la coopération Sud-Sud comme accélérateur de la réalisation du Programme 2030. La coopération Sud-Sud peut s'avérer bénéfique à la région de la CARICOM, notamment dans le domaine du transfert de technologie et du renforcement des capacités, à condition qu'elle complète sans s'y substituer la coopération Nord-Sud et la coopération triangulaire.

30. *M^{me} Beshkova (Bulgarie), Vice-Présidente par intérim, prend la présidence.*

31. **M^{me} Lindo** (Belize), prenant la parole au nom de l'Alliance des petits États insulaires, dit que l'ONU avance dans la bonne direction en repositionnant le système des Nations Unies pour le développement afin de mieux aider les pays à mettre en œuvre le Programme 2030. Toutefois, le Secrétaire général devrait présenter d'urgence les possibilités de réorganisation au niveau régional. Les consultations sur la restructuration des bureaux multipays devraient également se poursuivre avec les pays concernés.

32. Il ne suffit pas de prendre acte des problèmes particuliers que rencontrent les petits États insulaires en développement : il faut également consigner des faits

sur ces difficultés et les analyser si l'on veut progresser dans la mise en œuvre du Programme 2030 et des Orientations de Samoa. Les pays développés partenaires doivent honorer leurs engagements en matière d'aide publique au développement, et il faut accroître les contributions volontaires.

33. Tous les États Membres doivent remplir les engagements qu'ils ont souscrits au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, eu égard notamment aux incidences négatives des changements climatiques sur les petits États insulaires. Ils félicitent donc le Secrétaire général d'avoir pris l'initiative d'organiser le Sommet Action Climat 2019.

34. Enfin, les membres de l'Alliance des petits États insulaires sont particulièrement conscients de la valeur ajoutée qu'apportent la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire et appellent de leurs vœux le renforcement du Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud.

35. **M^{me} Hamdouni** (Maroc), s'exprimant au nom du Groupe des États d'Afrique, dit que si l'Assemblée générale a défini, dans ses résolutions [71/243](#) et [72/279](#), un cap, des objectifs et un plan d'action en vue de rendre le système des Nations Unies mieux à même de favoriser le développement des pays de programme, des efforts et des engagements plus marqués sont nécessaires pour remplir les mandats restant à exécuter. Une attention particulière devrait être portée à l'amélioration de l'organisation et au renforcement des moyens et du rôle des bureaux multipays, en étroite consultation avec les pays intéressés, afin de progresser plus rapidement dans la réalisation du Programme 2030. La réorganisation des équipes de pays devrait aider les pays en développement à remettre leurs politiques nationales en conformité avec le Programme 2030. Il faut renforcer le rôle des commissions régionales afin d'améliorer la coordination des programmes de travail des Nations Unies dans chaque région. Le Groupe réitère la demande formulée par l'Assemblée générale dans sa résolution [72/279](#), à savoir que le Secrétaire général propose, pour chaque région, des formules de réorganisation et de réaménagement à long terme des ressources régionales des Nations Unies.

36. Des mesures doivent être prises pour assurer le financement suffisant, prévisible et durable du nouveau système des coordonnateurs résidents, notamment pour les pays les moins avancés, dont la plupart sont africains. La concrétisation des engagements pris dans le pacte de financement permettrait de mieux financer le système des Nations Unies pour le développement, qui serait alors davantage en mesure d'aider les États

Membres à mobiliser des fonds en faveur des objectifs de développement durable.

37. Le Document final de Buenos Aires issu de la deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud définit une feuille de route pour la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire. Il est nécessaire de mettre à profit la dynamique ainsi enclenchée et de redoubler d'efforts pour donner pleinement suite au document final. La coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire peuvent contribuer à relancer le multilatéralisme et favoriser la mise en œuvre du Partenariat mondial pour le développement durable. Cette conviction s'est traduite par la mise en place, sur le continent africain, de nombreuses initiatives de coopération Sud-Sud visant à accélérer et à renforcer les efforts entrepris pour mettre pleinement en œuvre le Programme 2030 et l'Agenda 2063 de l'Union africaine.

38. **M^{me} Melvik** (Fédération de Russie) dit que son pays souhaite accroître l'efficacité et l'efficacité des activités du système des Nations Unies pour le développement, et que l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies est un mécanisme essentiel pour déterminer les caractéristiques et paramètres fondamentaux des activités opérationnelles. Sa délégation participera activement à l'examen de 2020.

39. La Fédération de Russie appuie les efforts du Secrétaire général visant à réformer le système des Nations Unies pour le développement, processus qui devrait être aussi transparent et inclusif que possible et conforme aux intérêts des États Membres. De même, les équipes et programmes de pays devraient être établis uniquement en fonction des besoins des pays hôtes concernés en matière d'aide au développement.

40. La délégation russe attache une grande importance à l'efficacité du nouveau système des coordonnateurs résidents, laquelle sera largement tributaire de la coopération entre le (la) coordonnateur(trice) résident(e), tous les membres de l'équipe de pays et le pays hôte lui-même. Dans ce contexte, il importe que l'équilibre soit maintenu entre le rôle de coordination des coordonnatrices et coordonnateurs résidents au niveau national et les activités de suivi des différents organismes et fonds, qui doivent rester libres de dialoguer directement avec le gouvernement du pays hôte. La Fédération de Russie est favorable aux mesures prises afin d'améliorer les résultats du système pour le développement, s'agissant en particulier des fonds et programmes opérationnels, mais il importe que chaque organisme conserve le mandat qui lui échoit.

41. La délégation russe souhaiterait vivement obtenir de plus amples informations sur les modalités des travaux du Comité directeur mixte chargé de promouvoir la collaboration entre les secteurs de l'humanitaire et du développement, qui a été créé récemment. L'intervenante se rappelle qu'il a été demandé par le passé qu'une réunion d'information soit consacrée à cette question.

42. Se félicitant du document final issu de la deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud, qui permettra d'intégrer plus avant ces modèles de coopération aux activités de l'ONU, l'oratrice note que le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud s'attache à élaborer une stratégie efficace et harmonisée à l'échelle du système. La Fédération de Russie est, pour sa part, favorable aux principes fondamentaux régissant la coopération Sud-Sud, notamment le respect de la souveraineté nationale et la non-ingérence dans les affaires intérieures des pays. Elle contribue en outre à la coopération triangulaire dans le cadre, par exemple, de projets auxquels participent le Programme des Nations Unies pour le développement et le Programme alimentaire mondial.

43. **M. Mackay** (Biélorus) dit que sa délégation espère que la réforme en cours du système des Nations Unies pour le développement permettra d'améliorer concrètement les activités des organismes et fonds opérationnels sur le terrain, au profit des États Membres. La délégation biélorussienne se réjouit de la perspective d'un système de développement plus transparent et plus comptable de ses résultats, et estime que celui-ci devrait désormais pouvoir répondre aux besoins et aux priorités des pays recevant une assistance technique. Il s'agit là des principaux critères d'évaluation du succès de la réforme, mais les questions pratiques suivantes seront également cruciales.

44. Premièrement, le travail des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et de leurs bureaux doit faire l'objet de discussions approfondies avec les pays hôtes pour définir des conditions qui soient acceptables par les deux parties et tiennent compte des besoins propres à chaque État. Pour sa part, le Biélorus examinera prochainement avec le Secrétariat de l'ONU un projet d'accord sur le statut et les conditions de la présence de la Coordonnatrice résidente des Nations Unies sur son territoire.

45. Deuxièmement, il faudrait examiner plus attentivement la nouvelle approche concernant l'assistance technique que l'ONU prévoit de fournir au niveau des pays. Le plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable doit

prévoir une stratégie globale de collaboration entre le pays concerné et l'Organisation. Les priorités du pays hôte en matière de développement doivent être prises en compte dans le nouveau plan-cadre grâce à de larges consultations et à des accords avec le gouvernement national. Il faudrait idéalement que les partenaires internationaux contribuent directement à ce processus et que la communauté des donateurs participe à la fourniture de l'assistance technique aux pays dans les domaines prioritaires. Le Bélarus et l'ONU ont commencé à préparer l'élaboration d'un nouveau plan-cadre, et des consultations nationales seront tenues la semaine suivante pour définir les questions prioritaires.

46. Troisièmement, le Bélarus estime qu'il convient de maintenir le rôle et la place des commissions régionales dans l'architecture de coopération régionale. La Commission économique pour l'Europe, par exemple, a montré son efficacité dans la coordination de la coopération régionale au service du développement. Aussi importe-t-il non seulement qu'elle poursuive ses activités de fond en faveur du développement, mais également qu'elle voie son rôle, ses moyens et ses compétences techniques renforcés. De surcroît, il faudrait éviter que d'autres forums de nature subsidiaire n'entraînent la dilution des travaux de la Commission au niveau régional. Il sera difficile d'appuyer la création de nouveaux organes dont l'utilité particulière ne serait pas claire.

47. Le Bélarus demeure résolu à atteindre les objectifs de développement durable, comme en témoigne sa participation aux examens des mesures prises à cette fin aux niveaux mondial, régional et national.

48. **M. Erwin** (Indonésie) dit que l'élimination de la pauvreté doit rester l'objectif premier du repositionnement du système des Nations Unies pour le développement, les pays devant prendre en main ce processus et y jouer un rôle de premier plan. Sur le terrain, les entités du système doivent maintenir un dialogue ouvert et inclusif avec les gouvernements hôtes. Par leur composition et leurs activités, les équipes de pays des Nations Unies sont censées appuyer les politiques, plans, priorités et besoins des pays en matière de développement, conformément aux plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable. Le système redynamisé devra faire l'objet d'un contrôle étroit dans le cadre du dispositif d'application du principe de responsabilité et bénéficier d'un financement suffisant, prévisible et durable en vertu du nouveau pacte de financement. La refonte de l'architecture régionale, y compris des commissions régionales, et le renforcement des bureaux multipays, notamment pour les petits États insulaires en

développement, sont des questions clés qu'il faut continuer d'examiner.

49. L'Indonésie continuera de renforcer la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire par l'intermédiaire de l'Agence indonésienne pour le développement international. Créée récemment, celle-ci permettra au pays d'accroître le volume et les retombées de l'aide qu'il fournit, notamment dans les domaines des infrastructures, de la résilience face aux changements climatiques, et du commerce et des investissements. Les pays doivent profiter de la dynamique née de la deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud pour mettre en œuvre son document final.

50. La délégation indonésienne encourage le système des Nations Unies pour le développement à aider les États à intensifier et développer les programmes en cours et à étudier des modèles de financement novateurs, notamment les partenariats avec le secteur privé. L'Indonésie a travaillé à diverses initiatives de financement novatrices, telles que le financement mixte et le financement social ou religieux des objectifs de développement durable, qui méritent d'être examinées plus avant dans le contexte de la coopération Sud-Sud.

51. **M. García Moritán** (Argentine) dit qu'environ 3 800 représentants d'États, d'organisations internationales, de la société civile et du secteur privé ont participé à la deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud, tenue à Buenos Aires. Le document final de cette conférence met en lumière les problèmes à surmonter et les possibilités à exploiter dans le domaine de la coopération internationale et présente des outils pour renforcer les initiatives de coopération Sud-Sud. Toute la difficulté sera de mettre en œuvre le document final et l'Argentine entend bien faire le nécessaire à cette fin.

52. Il faut réfléchir au renforcement du Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud, dans le cadre duquel les États devraient examiner les moyens par lesquels le système des Nations Unies pour le développement peut agir en faveur de la coopération Sud-Sud. Le Comité aide les États à renforcer les institutions au bénéfice de la coopération Sud-Sud et facilite les partenariats axés sur des projets de coopération concrète dans des domaines stratégiques du développement. La consolidation des plateformes régionales et interrégionales contribuera également au renforcement institutionnel et aura pour effet d'améliorer les partenariats de coopération.

53. Il importe d'élaborer des mécanismes et des méthodes qui soit adaptée à la coopération Sud-Sud telle qu'elle est menée dans les pays et les régions. De

nombreux pays y sont parvenus et l'on pourrait envisager un regroupement, sous la direction de pays du Sud, des principales initiatives de collecte de données et d'informations sur la coopération Sud-Sud. Les problèmes mondiaux actuels exigent de dépasser les vieux désaccords en matière de coopération et offrent l'occasion d'œuvrer de concert dans le cadre de la coopération triangulaire. Pour être pleinement profitable, la coopération triangulaire doit être fondée sur l'égalité, le dialogue politique et la coordination institutionnelle.

54. **M^{me} Leyva Regueira** (Cuba) dit que les mesures prises pour honorer les engagements énoncés dans les résolutions 71/243 et 72/279 de l'Assemblée générale devraient renforcer le pilier Développement et les principes régissant les activités du système des Nations Unies. Ce dernier devrait continuer de renforcer sa contribution à la réalisation des priorités nationales de développement au moyen de politiques souples et inclusives. Il convient en outre de continuer de respecter la souveraineté nationale, l'autodétermination des peuples et la capacité des gouvernements nationaux à décider de leur propre fonctionnement.

55. Malheureusement, certains mandats essentiels à la réforme restent en suspens, à savoir l'examen des structures régionales et celui des bureaux multipays. Afin de commencer à les exécuter, il convient de lancer des consultations intergouvernementales transparentes de grande ampleur.

56. Le système des Nations Unies doit veiller à ce que les pays du Sud puissent apporter une contribution décisive à sa gouvernance. À cet égard, il faudrait renforcer les rôles distincts du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale dans les activités opérationnelles de développement, et le Groupe des Nations Unies pour le développement durable et le Bureau de la coordination des activités de développement devraient accroître leur transparence et rendre davantage de comptes aux États Membres. L'accès à des ressources ordinaires prévisibles et non soumises à conditions est la pierre angulaire de l'architecture financière du système, fondée sur le principe des responsabilités communes mais différenciées.

57. L'intensification du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique depuis près de 60 ans et la mise en application récente du titre III de la Loi de 1996 pour la liberté et la solidarité démocratique à Cuba (LIBERTAD) (loi Helms-Burton) entravent la mise en œuvre de projets par des entités des Nations Unies et la promotion du développement durable à Cuba. Comme

indiqué dans les observations du Bureau de la Coordonnatrice résidente à Cuba, qui figurent dans le rapport du Secrétaire général sur le blocus (A/74/91/Rev.1), les restrictions entravent gravement la mise en œuvre des programmes et projets des Nations Unies, en particulier en ce qui concerne l'acquisition et l'achat de produits destinés à l'assistance humanitaire et à l'aide au développement, même si ceux-ci sont achetés dans le cadre de la coopération multilatérale. Par ailleurs, les entités des Nations Unies se voient obligées de prévoir dans leurs propositions financières et leurs projets qui concernent Cuba une procédure d'achat plus longue et des ressources financières supplémentaires, qui pourraient autrement être affectées aux activités de développement.

58. À rebours de la politique génocidaire du Gouvernement des États-Unis, Cuba continue de plaider en faveur d'un partenariat mondial pour le développement durable qui soit efficace et fondé sur le respect mutuel. Cuba continuera de promouvoir une coopération étroite avec le système des Nations Unies et demeure résolument attaché à la coopération Sud-Sud, réaffirmant à cet égard le droit universel au développement.

59. **M. Al-Mansouri** (Qatar) dit que la coopération internationale est le meilleur moyen de mettre en œuvre le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement et le Programme 2030. Il salue les efforts du Secrétaire général et demande que l'on renforce l'efficacité du système des Nations Unies pour le développement, notamment en insufflant un nouvel élan au système des coordonnateurs résidents.

60. En 2018, le Qatar s'est engagé à verser à plusieurs organismes des Nations Unies une contribution pluriannuelle non préaffectée d'environ 500 millions de dollars au titre des ressources de base. Ce montant, dont une partie est destinée à appuyer le système des coordonnateurs résidents, inclut également une contribution de 20 millions de dollars au projet du Programme des Nations Unies pour le développement visant à établir un réseau de laboratoires régionaux chargés d'accélérer la réalisation des objectifs de développement durable. Le Qatar se félicite de figurer en première place des pays du monde arabe et d'occuper le onzième rang mondial dans le classement des contributions versées en 2017 aux fonds de financement commun interorganisations.

61. Le Qatar accorde une grande importance à la coopération Sud-Sud. Il a accueilli le deuxième Sommet du Sud en 2005 et l'Exposition régionale des États arabes sur le développement Sud-Sud en 2014 et présidé

le Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud. Il était également présent à la deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud et se réjouit à l'idée de participer au troisième Sommet du Sud, qui doit se tenir en Ouganda.

62. **M^{me} Udida** (Nigéria) dit que des étapes clés ont été franchies grâce aux équipes de pays des Nations Unies nouvelle génération, qui interviennent dans le cadre d'un système des coordonnateurs résidents renforcé. La réforme commence à engendrer les gains d'efficacité nécessaires pour que les capacités soient à la hauteur des attentes. Les nouvelles chaînes de responsabilité ne pourront être bien mises en place dans les équipes de pays sans un encadrement permanent et un suivi rapproché, qui devront notamment être assurés par le Cabinet du Secrétaire général. Dans ce contexte, le Secrétaire général est invité à continuer de prendre des mesures décisives pour que toutes les entités qui participent à des activités opérationnelles continuent d'obtenir des résultats au niveau national en conservant leur rôle stratégique et en demeurant responsables, transparentes, ouvertes à la collaboration, efficaces et efficaces, dans le respect des résolutions établissant leurs mandats respectifs, notamment la résolution 71/243 de l'Assemblée générale. Quant au système redynamisé des coordonnateurs résidents, il devrait être axé uniquement sur le développement dans le pays hôte, et les plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable devraient être mis en œuvre conformément aux priorités et aux besoins nationaux.

63. Au vu du constat inquiétant que les conflits sont aujourd'hui plus nombreux dans le monde qu'à n'importe quel autre moment des trois dernières décennies, il importe de renforcer la complémentarité entre les activités humanitaires, l'action pour le développement et les activités en faveur de la paix du système des Nations Unies pour le développement. Cette démarche est conforme à notre aspiration première, à savoir l'avènement d'un monde pacifique et prospère où nul ne soit laissé pour compte.

64. Les entités des Nations Unies qui mènent leurs propres opérations de repositionnement interne devraient veiller à ce que ces mesures aillent dans le sens de la réforme globale du système, telle que définie dans la résolution 72/279 de l'Assemblée générale. En s'employant à renforcer la collaboration existante entre les principaux partenaires institutionnels, le Groupe des Nations Unies pour le développement durable accélérera l'action mondiale menée pour faire progresser la réalisation des objectifs de développement durable au niveau national.

65. Le Programme d'assistance technique du Nigéria, qui joue un rôle moteur dans les initiatives de coopération Sud-Sud de ce pays, va à l'encontre de l'idée répandue selon laquelle les pays africains ne font que bénéficier de l'aide apportée par le reste du monde. Depuis sa création en 1987, ce programme a permis de dépêcher, dans plus de 36 pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, des dizaines de milliers de bénévoles afin de pallier le manque de ressources humaines dans les domaines de l'éducation, des services judiciaires, des soins de santé, de l'agriculture, du génie et des services publics.

66. **M^{me} Hamdouni** (Maroc) dit que sans volonté politique, il sera impossible de mettre en œuvre les mandats qui n'avaient pas encore été exécutés au titre de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale. Le pacte de financement a été adopté pour remédier au manque de prévisibilité et de souplesse du financement et de l'insuffisance des mesures d'incitation en la matière, qui entravent la réalisation des objectifs de développement durable. Il faut s'efforcer de tirer parti de la dynamique ainsi créée et de concrétiser les engagements qui y ont été pris. Pour mener à bien la réforme, il ne faut pas seulement modifier les structures, mais aussi faire évoluer les mentalités pour faire en sorte que le système des Nations Unies pour le développement soit adapté à ses objectifs.

67. Le Maroc a fait de la coopération Sud-Sud l'un des piliers de sa politique étrangère, en axant ses activités et ses initiatives sur l'être humain. Dans le cadre d'une action menée à l'échelle nationale et dirigée par le Roi Mohammed VI, des organisations et institutions des secteurs public et privé et de la société civile s'emploient à promouvoir la coopération Sud-Sud. Cette action se traduit également par les investissements étrangers directs dans les pays en développement et par la promotion du commerce international et des activités de renforcement des capacités et d'assistance technique. Pour l'année universitaire 2019/20, le Maroc a accueilli quelque 14 000 étudiants étrangers, dont une grande partie provient de pays africains, grâce à ses cadres de coopération avec les pays partenaires. Entre autres initiatives, l'Agence marocaine pour la coopération internationale prépare actuellement le huitième Sommet africain des étudiants et de la jeunesse.

68. **M^{me} Taikeophitoun** (République démocratique populaire lao) dit que le nouveau système des coordonnateurs résidents devrait permettre aux équipes de pays des Nations Unies de répondre efficacement aux besoins et aux priorités de développement des différents États Membres, surtout les pays en situation particulière qui restent exposés à des facteurs de vulnérabilité et aux chocs extérieurs. Le déséquilibre entre les ressources de

base et les autres ressources du système des Nations Unies pour le développement est toutefois préoccupant, de même que le déclin continu des contributions aux ressources de base. Si elle se maintient, cette situation nuira au fonctionnement des organismes de développement du système Unies et au développement des pays de programme. Pour bien fonctionner et aboutir à des résultats concrets sur le terrain, le système renforcé des coordonnateurs résidents doit absolument recevoir un financement régulier, prévisible et suffisant.

69. Les partenariats jouent un rôle crucial dans la réalisation des objectifs de développement durable. Le cadre de partenariat entre son pays et l'Organisation des Nations Unies pour 2017-2012 est le fruit de l'action résolue que mène cette dernière pour aider la République démocratique populaire lao à atteindre les objectifs de développement définis par le Gouvernement sur la base du Programme 2030. Il vise à aider le pays à passer de la catégorie des pays les moins avancés à celle des pays à revenu intermédiaire supérieur. L'équipe de pays des Nations Unies devrait intensifier l'action menée collectivement pour mobiliser des ressources à l'appui de la mise en œuvre du cadre de partenariat.

70. **M^{me} Gomes Monteiro** (Cabo Verde) rappelle que le Secrétaire général a présenté les principales réformes structurelles, qui sont fondées sur les valeurs de transparence, de responsabilité et de collaboration multilatérale. Il s'agit d'une approche axée sur les résultats qui facilitera l'action à mener pour atteindre tous les objectifs du développement durable, mais il est nécessaire de mieux comprendre si la réforme en cours accroît ou non l'efficacité du système des Nations Unies pour le développement et s'il aide les pays à exécuter le Programme 2030 sur le terrain. À cet égard, Cabo Verde apprécie l'unité d'action qui a été possible grâce à son bureau commun et dont on estime largement qu'elle a permis de créer des gains d'efficacité et d'améliorer les résultats.

71. Étant donné que les petits États insulaires en développement rencontrent des difficultés particulières en matière de développement durable, les initiatives en faveur de leur développement économique doivent être adaptées à la situation qui leur est propre. L'appel lancé aux bureaux multipays pour qu'ils tiennent compte de la situation du pays lorsqu'ils élaborent des initiatives de développement régionales et nationales représente donc une bonne nouvelle. Cette approche devrait être appliquée aux programmes transversaux à l'échelle du système des Nations Unies pour le développement.

72. La disponibilité des fonds nécessaires est une source de préoccupation. Compte tenu des crises financières qui touchent le système, les engagements

énoncés dans le pacte de financement sont à la fois nécessaires et opportuns.

73. **M. Gayito** (Éthiopie) dit que les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, ont besoin d'un partenariat plus solide et plus fructueux avec le système des Nations Unies pour le développement afin de favoriser la réalisation des objectifs de développement durable au niveau national, ce qui suppose que les équipes de pays soient dotées des ressources et des effectifs nécessaires. L'Éthiopie reste favorable au programme de réforme mené par le Secrétaire général pour rendre ce système plus cohérent, plus intégré, plus transparent, plus efficace et plus efficient, en agissant dans le cadre du Programme 2030. Le processus de réforme devrait viser avant tout à renforcer la direction et la prise en mains des programmes par les pays, en adaptant les stratégies au contexte de chaque pays et en faisant des résultats obtenus à l'échelon national le critère de réussite des activités. Pour que le financement des activités de base soit suffisant et prévisible, il est impératif d'améliorer et de renforcer le système des Nations Unies pour le développement au niveau des pays, afin d'appuyer l'action menée par les pays pour mettre en œuvre le Programme 2030 conformément à leurs plans et stratégies de développement.

74. Hôte de l'une des plus grandes équipes de pays des Nations Unies dans le monde et de l'une des plus fortes présences du système de la région, l'Éthiopie tient à souligner combien il importe que l'approche suivie par le système au niveau régional soit rationalisée et coordonnée. Il est essentiel de consolider le rôle de chef de file des commissions régionales et de tirer parti de leur avantage géographique pour mieux coordonner les programmes de travail des organisations dans chaque région. Les commissions régionales ont un rôle décisif à jouer pour aider les pays à mettre en œuvre le Programme 2030 en leur fournissant des capacités techniques, des travaux d'analyse et des services consultatifs, ainsi qu'en servant de cadre à l'établissement de normes et au dialogue sectoriel et intersectoriel. À cet égard, le Secrétaire général devrait proposer pour chaque région différents moyens de réaménager et de restructurer à long terme les ressources régionales de l'ONU.

75. Il importe de redynamiser la coopération Sud-Sud, qui doit compléter la coopération Nord-Sud et non la remplacer, pour aider les pays en développement à mettre en œuvre le Programme 2030. Dans cette perspective, M. Gayito demande à la communauté internationale d'appuyer la pleine application du document final de la deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud.

76. **M^{me} Luo** (Chine) dit que certains progrès ont été accomplis dans la mise en œuvre du Programme 2030, mais que les pays en développement continuent de se heurter à de grandes difficultés. Pour créer un environnement international qui permettra de mettre en œuvre le Programme, la communauté internationale doit, entre autres, adhérer au multilatéralisme, renforcer l'unité et la coopération, accroître la confiance mutuelle et faire en sorte que le système commercial multilatéral reste ouvert, transparent, inclusif et non discriminatoire.

77. Le système des Nations Unies pour le développement devrait orienter son action à la lumière des résolutions [71/243](#) et [72/279](#) de l'Assemblée générale, en mettant l'accent sur le développement en tant qu'activité de base et la réduction de la pauvreté en tant que mission principale. Comme l'ont demandé l'Assemblée générale et le Conseil économique et social, le Secrétariat de l'ONU devrait continuer de faire avancer la réforme au niveau régional et l'examen des bureaux multipays. Les plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable et les programmes de pays devraient être mis en œuvre conformément à la situation et aux priorités nationales. Les coordonnateurs résidents devraient communiquer et coopérer étroitement avec les gouvernements des pays de programme et leur faire rapport en temps voulu. Il faut pleinement respecter le rôle directeur et les points de vue des États Membres.

78. La coopération mondiale au développement doit principalement prendre la forme de la coopération Nord-Sud, la coopération Sud-Sud venant compléter celle-ci et non la remplacer. Les pays développés devraient honorer leurs engagements en matière d'aide publique au développement et apporter aux pays en développement un appui financier et technique pour les aider à accroître leur capacité de développement. Les pays en développement devraient intensifier la coopération Sud-Sud, en appliquant le document final de la deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud. Le système des Nations Unies pour le développement devrait appuyer la coopération Sud-Sud en tenant compte des besoins des pays en développement.

79. La communauté internationale devrait soutenir réellement l'action que mènent les pays en développement pour mettre fin à la pauvreté, principal obstacle à la mise en œuvre du Programme 2030, en tenant compte de la situation et du degré de développement de chaque pays et en mettant l'accent sur les infrastructures, la santé et autres domaines étroitement liés aux moyens d'existence des populations.

80. La Chine a ses propres problèmes de développement à surmonter, mais cela ne l'empêche pas d'appuyer activement l'action du système des Nations Unies pour le développement, de contribuer aux ressources de base de l'Organisation et d'apporter un soutien financier à des activités de secours d'urgence et de reconstruction après des catastrophes et à des programmes relatifs à la santé des femmes et des enfants, entre autres initiatives. En outre, elle participe à la coopération Sud-Sud en s'employant à aider les pays en développement à mener leurs activités de renforcement des capacités dans des domaines tels que l'agriculture, l'industrie, la lutte contre les changements climatiques et la formation des ressources humaines.

81. **M. Sandoval Mendiola** (Mexique) dit que les activités opérationnelles de développement représentent sans doute la question la plus importante examinée par le Comité et le Conseil économique et social, étant donné leurs incidences directes sur le terrain. Les rapports soumis à la présente session contiennent des informations pertinentes sur les mesures prises pour mettre en œuvre la réforme du système des Nations Unies pour le développement, sans répondre toutefois à toutes les questions posées par les États Membres. Il faut donc améliorer les méthodes de travail du Comité et du Conseil à cet égard. C'est lors du débat consacré aux activités opérationnelles de développement que le Bureau de la coordination des activités de développement et les institutions spécialisées, fonds et programmes compétents doivent répondre aux questions des États Membres. Tous les pays devraient pouvoir participer à ce débat, peu importe qu'ils soient membres du Conseil.

82. La question de la réforme du système des Nations Unies pour le développement au niveau régional reste en suspens. Dans sa résolution [72/279](#), l'Assemblée générale a clairement demandé que différentes formules possibles soient proposées pour chaque région. Les options en question n'ayant pas été exposées dans les rapports présentés, le Conseil économique et social a réitéré cette demande dans sa résolution [2019/15](#). Il serait impossible d'appliquer une solution unique.

83. **M^{me} Haque** (Bangladesh) dit que la coopération Sud-Sud est une forme de coopération efficace qui occupe une place de plus en plus grande, tandis que l'importance de la coopération Nord-Sud est en recul. La coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire ont joué un rôle important dans la trajectoire de développement du Bangladesh. Alors que le pays met en œuvre sa stratégie nationale de développement, notamment pour sortir de la catégorie des pays les moins avancés, une solide coopération Sud-Sud et triangulaire

l'aiderait à faire face à ses besoins et à ses difficultés en matière de développement.

84. Le Bangladesh a intégré la coopération Sud-Sud dans sa politique nationale de coopération au développement ; dans le cadre de son programme d'accès à l'information, il dirige trois plateformes de coopération Sud-Sud pour faciliter la mise en commun des connaissances et des meilleures pratiques. Il a employé des moyens de développement novateurs et des méthodes de bonne gouvernance qui ont été mises en lumière dans des publications des Nations Unies. Le Bangladesh, qui s'efforce de faciliter la coopération Sud-Sud en travaillant avec des partenaires qui excellent dans différents domaines, a réuni dans un rapport 22 meilleures pratiques des pays en question.

85. Il ne sera guère possible de mettre en œuvre le document final de la deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud sans accomplir de sérieux efforts. Il est nécessaire que les partenaires de développement honorent leurs engagements en matière d'aide publique au développement, mais également que les institutions financières et de développement multilatérales, régionales et bilatérales mettent davantage de ressources financières et de moyens de coopération technique à la disposition de la coopération Sud-Sud. Outre les institutions financières et les programmes de financement existants qui apportent un soutien financier aux pays du Sud, il convient de créer de nouvelles banques et fonds régionaux et mondiaux. Pour renforcer la coopération Sud-Sud, il faut transformer en profondeur la structure de gouvernance financière et économique mondiale, de sorte que le Sud joue un rôle plus central dans les décisions économiques internationales.

86. Les pays développés doivent prendre des mesures pour accélérer le transfert de technologie vers le Sud. Mais il faut également que les pays en développement collaborent plus étroitement pour combler le fossé technologique. La coopération triangulaire devrait favoriser le renforcement des capacités dans la perspective du progrès économique et social et de la durabilité environnementale des pays du Sud. Le système réformé des Nations Unies pour le développement devrait entreprendre davantage d'activités pour appuyer la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire, sans perdre de vue que ces activités devaient être dirigées et prises en main par les pays et répondre aux besoins particuliers de ceux-ci. Dans le cadre du dispositif institutionnel servant à promouvoir la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire, le Bangladesh créerait un centre Sud-Sud du savoir et de l'innovation pour tirer parti des systèmes,

ressources et compétences existants. Des efforts sont également en cours pour définir la portée d'un forum ministériel des pays du Sud.

87. **M. Malik** (Inde) dit que son pays se félicite des mesures que le Secrétaire général a prises pour réformer le système des Nations Unies pour le développement. La revitalisation du système des coordonnateurs résidents est l'un des éléments clés de cette réforme. L'Inde y a versé une contribution volontaire par l'intermédiaire du fonds d'affectation spéciale. Pour l'Inde, il convient d'aligner strictement l'examen quadriennal complet sur le Programme 2030, en s'employant sans relâche à éliminer la pauvreté. Le système des Nations Unies devrait se concentrer sur les services pour lesquels il est particulièrement qualifié, en s'appuyant sur des orientations intergouvernementales bien définies et un financement prévisible, suffisant et souple.

88. Les activités de développement du système doivent se fonder sur les principes fondamentaux de la direction et de la prise en main des programmes par les pays. La qualité et la quantité des ressources affectées à la mise en œuvre des nouveaux dispositifs doivent permettre de rendre le système plus prévisible et plus impartial, tout en évitant que les ressources destinées aux programmes de développement de base ne soient détournées, ce qui aurait des effets négatifs sur le programme de développement des pays en développement.

89. Ces dernières années, l'objet de la coopération Sud-Sud destinée à compléter la coopération Nord-Sud a été élargi pour intégrer le commerce, l'investissement, les infrastructures et la connectivité, ainsi que la coordination des politiques et des stratégies entre les pays en développement. Du fait de sa taille et de sa diversité, l'Inde possède une expérience unique dont elle a tiré parti pour renforcer ses partenariats avec les pays du Sud par toute une série de moyens, notamment en organisant des réunions avec ses partenaires des Caraïbes et du Pacifique, et elle a continué de s'employer activement à faciliter l'évolution du discours sur la coopération Sud-Sud. Elle a accordé des lignes de crédit aux pays du Sud et a fourni chaque année quelque 13 000 places de formation à des étudiants de 160 pays dans le cadre de son programme de coopération technique et économique.

90. L'Inde continuera de faire profiter les autres pays de son expérience dans le domaine des technologies modernes, notamment numériques et spatiales. En 2017, elle a lancé le Fonds de partenariat Inde-Nations Unies pour le développement pour intensifier sa coopération Sud-Sud. Elle s'est engagée à verser un montant de 176 millions de dollars au cours des 10 prochaines années

pour financer des projets de développement dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement. L'Inde s'est également associée aux pays du Nord dans le cadre d'un accord tripartite au profit de pays d'Afrique et d'Asie.

91. **M^{me} Muigai** (Kenya), évoquant les réunions de haut niveau consacrées récemment à divers sujets liés à la réalisation des objectifs de développement durable, se félicite de l'adoption de la déclaration politique au forum politique de haut niveau pour le développement durable, qui a été organisé sous les auspices de l'Assemblée générale, et dit que son pays est prêt à travailler avec tous les États Membres pour la mettre en œuvre. Des progrès ont été accomplis dans la réalisation de certains objectifs de développement durable, mais à un rythme qui reste trop lent. Trop peu de ressources sont mobilisées pour atteindre les objectifs, le nombre de personnes souffrant de la faim a augmenté et les effets des changements climatiques représentent toujours un défi complexe. Les États Membres doivent s'acquitter de toute urgence des engagements énoncés dans le Programme 2030, le Programme d'action d'Addis-Abeba et d'autres documents finals et résolutions.

92. Le Kenya est favorable au repositionnement du système de développement et à l'assistance que l'ONU apporte aux États Membres pour les aider à mettre en œuvre le Programme 2030. Il importe de renforcer la coordination et les consultations menées avec les gouvernements pour mettre en œuvre les plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement, sachant qu'aucun progrès réel n'est possible tant que les efforts des États Membres et l'action de l'ONU ne sont pas pleinement cohérentes. Les coordonnateurs résidents doivent faire preuve de transparence et rendre des comptes aux gouvernements des pays hôtes, afin que les résultats obtenus soient le fruit d'une action collective et harmonisée en faveur du développement durable. À cette fin, le financement adéquat et prévisible du système est une priorité absolue.

93. Le développement durable demeure au cœur des priorités du Kenya, comme en témoigne le programme des « quatre grands objectifs » (l'amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition, la couverture maladie universelle, le logement abordable et la mise en place d'un secteur manufacturier dynamique). Utile à la réalisation des objectifs du développement durable, la coopération Sud-Sud occupe une place fondamentale dans les objectifs de développement ambitieux du Kenya. En décembre 2019, les chefs d'État et de gouvernement des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique se réuniront à Nairobi pour renforcer l'action

menée collectivement pour atteindre les objectifs conformément au principe du multilatéralisme, qui est au fondement du processus de réforme de l'ONU.

94. **M^{me} Abd Aziz** (Malaisie) dit que son pays se félicite des progrès considérables qui ont été accomplis dans le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement, en particulier au niveau des pays, ce qui était l'essentiel. Elle est cependant préoccupée par les mandats non exécutés au titre de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale. Il importe que les pays dirigeant et prennent en main tous les aspects de la réforme en cours. À cette fin, il faut notamment que les coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies communiquent toutes les informations utiles aux gouvernements hôtes en temps voulu et que les directives relatives aux nouveaux plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable soient établies en concertation étroite avec ces gouvernements. En définitive, tous les mandats relatifs à la réforme devaient contribuer à répondre aux intérêts et aux besoins des pays de programme.

95. Le renforcement de la coopération Sud-Sud devrait être l'un des principaux moyens pour les pays en développement d'atteindre leurs objectifs de développement. À cet égard, les pays doivent prendre les devants et éviter de trop dépendre de l'assistance de la communauté internationale. Afin de parvenir à un développement inclusif et durable, la Malaisie est résolue à collaborer avec des partenaires des pays développés et des pays en développement. À ce jour, les activités d'assistance et de formation menées dans le cadre de son programme de coopération technique ont permis à plus de 32 800 participants de 143 pays bénéficiaires de bénéficier de son expérience et de son savoir-faire.

La séance est levée à 13 heures.